

Séance du 22 Septembre 2023



Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Procuration : -

Exprimés : 11
Pour : 8
Autre : 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie "salle des fêtes".

AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. QUARTIRONI Guilhem. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absent excusé :

Procuration :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : CALVET Alain

Date de la convocation : 18 Septembre 2023

DEPIER-2023 -25

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Pierre GUIRAUD , Maire nouvellement élu.

VU le code des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 1,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Pierre CROS : Huit voix, 8 voix

Monsieur Laurent AUZIAS : Deux voix, 2 voix

Monsieur Alain CALVET : Une voix, 1 voix

Monsieur Pierre CROS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé : Premier adjoint au maire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Pierre GUIRAUD